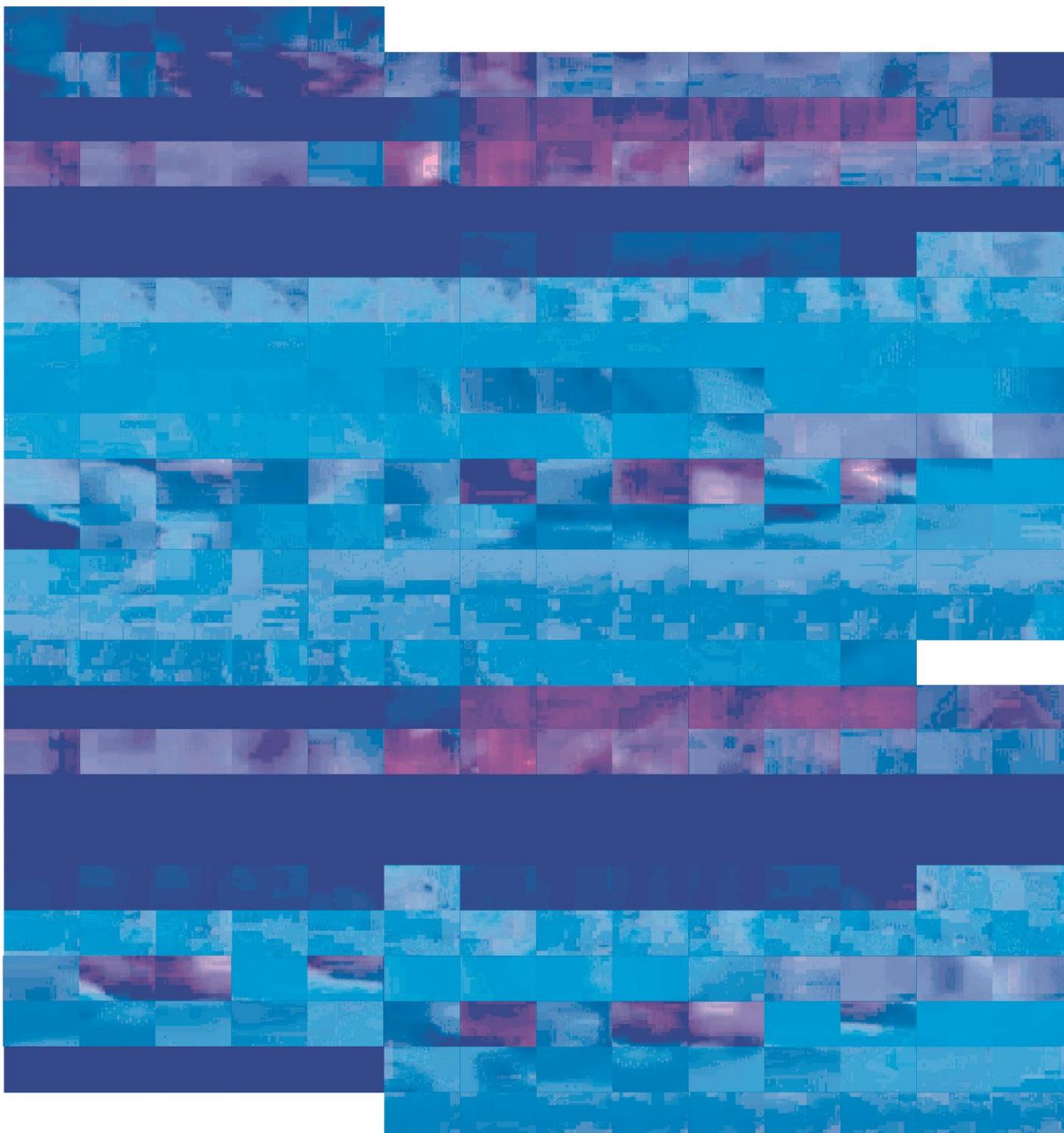




Les synthèses du CNC n°5
Juin 2018

Les aides du CNC au documentaire



Les aides du CNC au documentaire

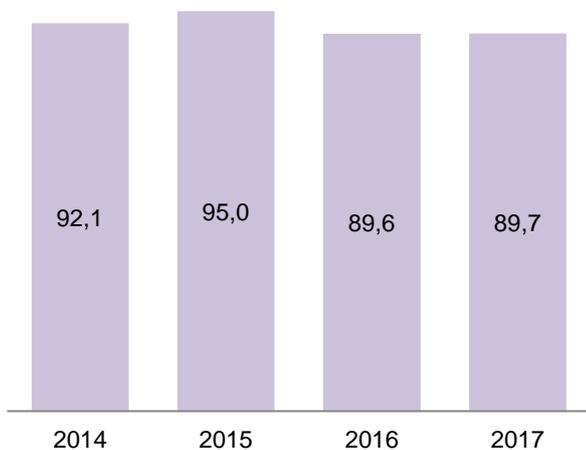
89,7 M€ de soutien au documentaire

Sur l'ensemble de l'année 2017, le montant total des interventions du CNC dans le secteur du documentaire s'élève à 89,7 M€, soit le même niveau qu'en 2016 (+0,1 %). Ces interventions se répartissent entre les aides au cinéma à 2,6 M€ (-4,4 % par rapport à 2016), les œuvres audiovisuelles et à la création numérique à 82,2 M€ (+3,2 % par rapport à 2016), les aides au titre du Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle à 1,6 M€

(-0,8 % par rapport à 2016), les aides dans le cadre d'Images de la diversité à 0,3 M€ (-72,4 % par rapport à 2016), les aides transverses à 2,0 M€ (-43,1 % par rapport à 2016) et enfin les aides à l'exportation et à la promotion à 0,9 M€ (+4,8 % par rapport à 2016).

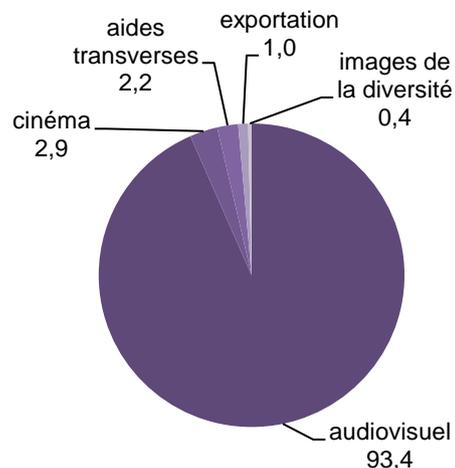
NB : Ces montants ne sont pas définitifs dans la mesure où les aides au titre de l'avance sur recettes n'ont, à ce jour, pas toutes été chiffrées.

Evolution des soutiens du CNC au documentaire (M€)



Hors avances sur recettes non chiffrées.

Répartition des soutiens au documentaire du CNC en 2017 (%)



L'écriture et le développement en documentaire cinématographique et audiovisuel en 2017



Écriture

0,53 M€
+9,3 % par rapport à 2016



Développement

4,06 M€
+12,0 % par rapport à 2016



Autres aides avant réalisation

1,17 M€
-24,6 % par rapport à 2016

Les aides au long métrage documentaire

Le long métrage documentaire

Les aides au scénario

En 2017, six aides à l'écriture ou à la réécriture ont été attribuées dans le cadre du soutien au scénario, pour un montant total de 157 662 € (trois films en 2016).

titre	réalisateur
<i>The Other</i>	G. Porte / N. Champeaux
<i>Les colombes sans gravité</i>	C. Gargot
<i>Les Irradiés</i>	R. Panh
<i>The Wild One, l'indomptable Jack Garfein</i>	T. L. Salomé
<i>1190 – Forest</i>	A. Peyrot / C. Gerbehaye
<i>Archéologie de la violence</i>	M.-P. Brétas

Les aides au développement

Cette aide est destinée à soutenir les producteurs dans cette phase d'investissement à risque que constitue le travail d'écriture sous ses différents aspects : option ou achat de droits d'adaptation cinématographique, écriture, bible graphique. En 2017, deux aides ont été attribuées (comme en 2016) pour un montant de 42 000 €.

titre	réalisateur	producteur
<i>La Cordillère des songes</i>	P. Guzman	Atacama Productions
<i>The Black President</i>	J. Sarasin	Les Productions Faire Bleu

Les aides à la production

Soutien sélectif (avances sur recettes)

Pour l'avance sur recettes avant réalisation, huit aides ont été attribuées en 2017 à des projets de films documentaires (neuf en 2016) :

- premier collège : deux projets chiffrés sur les trois promesses d'avances pour un montant global de 270 000 €, soit un montant moyen par projet de 135 000 €

titre	réalisateur
<i>Fugue</i>	A. Benki
<i>La Prison</i>	J.-R. Viallet / A. Odier
<i>140 km à l'ouest du Paradis</i>	C. Rouzet

- deuxième collège : quatre projets chiffrés sur les cinq promesses d'avances pour un montant global de 680 000 €, soit un montant moyen par projet de 170 000 €

titre	réalisateur
<i>Les petits maîtres du grand hôtel</i>	J. Deschamps
<i>Monsieur Deligny</i>	R. Copans
<i>L'Avenir dure longtemps</i>	P. Carles
<i>M</i>	Y. Zauberman
<i>L'Heure Mélusine</i>	C. Drexel

Pour l'avance sur recettes après réalisation, neuf aides ont été attribuées en 2017 à des films

documentaires. Huit films chiffrés sur neuf promesses d'avance pour un montant total de 659 600 €, soit un montant moyen par titre de 82 000 € (neuf films soutenus en 2016 pour 658 900 €).

titre	réalisateur
<i>Visages, Villages</i>	A. Varda / JR
<i>Après l'ombre</i>	S. Mercurio
<i>Des bobines et des hommes</i>	C. Pouch
<i>Un jour ça ira</i>	S. Zambeaux
<i>Makala</i>	E. Gras
<i>L'Héroïque lande</i>	N. Klotz / E. Perceval
<i>Sans adieu</i>	C. Agou
<i>Impulso</i>	E. Belmonte
<i>Maria by Callas</i>	T. Volf

Soutien automatique

Le soutien automatique généré par la production cinématographique est calculé au prorata du nombre d'entrées du film en salles de cinéma, du montant des ventes de droits de diffusion sur les chaînes de télévision et du chiffre d'affaires généré par son édition sur support vidéo physique. Le montant calculé sur les résultats de ces différents modes d'exploitation est pondéré par un coefficient fixé en fonction des dépenses en France, appréciées par l'application d'un barème de 100 points. Le montant du soutien ainsi généré est destiné à être réinvesti dans la production d'autres films de long métrage de cinéma. Le calcul de ce

soutien est déclenché par l'agrément dont les conditions d'octroi (qualification européenne et barème de calcul du soutien financier) ont été adaptées aux conditions de fabrication des films documentaires.

43 films documentaires dont 37 d'initiative française sont agréés en 2017 (44 films documentaires dont 41 d'initiative française en 2016). Parmi les 43 documentaires agréés en 2017, six ont mobilisé du soutien automatique pour le financement de leur production pour un montant total de 202 250 €.

titre	réalisateur	producteur
<i>America</i>	C. Drexel	Gloria Films Production
<i>Grande-Synthe</i>	B. Camurat Jaud	J+B Séquences
<i>Howard Zinn, une histoire populaire américaine</i>	O. Azam / D. Mermet	Les Mutins de Pangée
<i>L'héritage</i>	M. Esposito	Mother and Son
<i>Madagascar 1947, passé sous silence</i>	M.-C. Paes	Laterit Productions
<i>Où es-tu Joao Gilberto ?</i>	G. Gachot	Idéale Audience

Cinéma
2,63 M€ pour le documentaire

les synthèses du CNC

Le court métrage documentaire

Le CNC attribue, de manière sélective via des commissions spécialisées, des aides financières à la production de films de court métrage (films d'une durée inférieure à une heure destinés à une diffusion en salles), soit à l'état de projets (aide avant réalisation), soit après leur réalisation.

L'aide avant réalisation

Elle est attribuée en jugeant de la qualité artistique du projet. Sept aides ont été accordées à des courts métrages documentaires en 2017. Cinq d'entre eux ont été chiffrés pour un total de 215 000 €, soit une aide moyenne de 43 000 € par projet.

titre	réalisateur	producteur
<i>Terre rêvée</i>	C. Seghezzi	Spectre Productions
<i>KeV</i>	C. Hebert	Les Films d'Ici
<i>Bègue</i>	O. Duval	De Films En Aiguille
<i>Nom de noms</i>	S. Conti	Gloria Films Production
<i>A voix basse</i>	H. Hassan	Perspective Films
<i>Histoire d'entrejambes</i>	M. Guiard-Schmid	Folle Allure Films
<i>North</i>	L. Lagier	Local Films

En 2017, deux court-métrages documentaire ont reçu une aide sélective à la réécriture, pour un montant moyen de 2 000 €.

L'aide au programme de production

L'aide au programme d'entreprise a pour objectif de favoriser le développement d'entreprises qui produisent régulièrement, assurent la meilleure diffusion possible des films de court métrage et prennent les risques inhérents à l'activité de découverte et d'accompagnement de nouveaux talents.

En 2017, sept court-métrages documentaire ont bénéficié d'une aide dans le cadre de l'aide au programme de production pour un total de 322 000 €, soit une aide moyenne de 46 000 € par projet.

titre	réalisateur	producteur
<i>Tu seras le roi et moi l'Iroquois</i>	V. Pouplard	Deuxième Ligne
<i>Avec Anna une dernière fois</i>	A. Victor	Les Films du Bal
<i>All along the delta</i>	H. Sobelman	Les Films du Worso
<i>Apollo ou la vie sauvage</i>	L. Favier	Les Films Sauvages
<i>Trumbull Land</i>	G. Wallet	Les Productions Vivement Lundi
<i>Pompes Funèbres</i>	Z. Cauwet	Stank
<i>Le Cochon</i>	R. Arida / L. Mercier	Stank

En 2017, un court-métrage documentaire a bénéficié d'une aide dans le cadre de l'aide au programme de développement pour un montant de 3 000 €.

titre	réalisateur	producteur
<i>Sourd</i>	R. Arida	Stank

Les aides complémentaires à la musique originale

Cette aide a pour but de donner à la musique originale la place qui doit être la sienne dans le processus de création cinématographique. Elle associe un réalisateur et un compositeur suffisamment en amont du tournage pour leur permettre une véritable collaboration artistique. En 2017, un court métrage documentaire, a bénéficié d'une aide complémentaire à la musique originale pour un montant de 2 500 €.

L'aide après réalisation

L'aide après réalisation permet de distinguer les œuvres qui n'ont pas bénéficié d'aides en tant que projet (aide avant réalisation ou aide au programme de production) et de récompenser la prise de risque du producteur.

Sept films documentaires ont ainsi été aidés en 2017, pour un montant total de 76 000 €, soit une aide moyenne de 10 857 €.

titre	réalisateur	producteur
<i>Allo Chérie</i>	D. Arbid	autoproduction
<i>Silencio</i>	C. Bisson	Triptyque Films
<i>Gladeema</i>	D. Daddi-Addoun / F. Fisher	Les Eaux de Mars
<i>Fleurs sauvages</i>	G. Massart	Triptyque Films
<i>Koropa</i>	L. Henno	Spectre Productions
<i>Fame</i>	G. Abbruzzeze / A. Milano	La Luna Productions
<i>Wood and Waters</i>	A. Parouty	Perspective Films

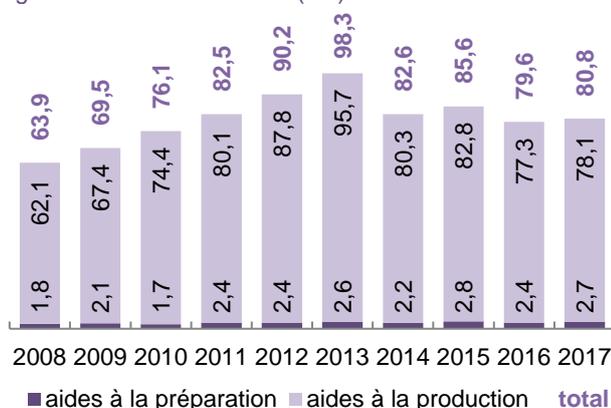
Les aides aux documentaires audiovisuels

S'agissant des documentaires audiovisuels, le CNC intervient aux étapes de l'écriture, du développement et de la production avec plusieurs mécanismes : les soutiens sélectifs et automatiques à la préparation et à la production et les soutiens sélectifs du fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle.

Les aides à la préparation et à la production

En 2017, les aides apportées aux documentaires audiovisuels progressent de 1,5 % à 80,8 M€ (79,6 M€ en 2016). Ces aides représentent 30,5 % des apports totaux du CNC aux programmes audiovisuels tous genres confondus.

Aides audiovisuelles à la préparation et à la production de programmes documentaires¹ (M€)

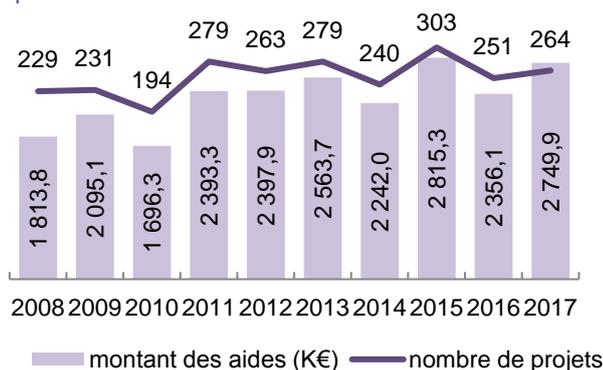


¹ Y compris compléments de subvention et web COSIP
Source : CNC.

Les aides à la préparation (sélectives et automatiques)

Les aides à la préparation sont destinées aux producteurs en vue de favoriser les travaux de préparation et de développement préalables à la mise en production. En 2017, 264 projets ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 2,8 M€ (251 projets à hauteur de 2,4 M€ en 2016).

Les aides audiovisuelles sélectives et automatiques à la préparation



Source : CNC.

Les aides à la production (sélectives et automatiques)

En 2017, les aides du CNC à la production de documentaires audiovisuels s'élèvent à 78,1 M€ et ont bénéficié à 1 854 projets différents (unitaires ou séries). En moyenne, les aides à la production de documentaire couvrent 19,6 % du devis des œuvres en 2017 (19,1 % en 2016). Hors compléments, ces aides à la production se répartissent entre 7,4 M€ d'aides sélectives, 62,3 M€ d'aides automatiques et 7,9 M€ d'avances. 0,4 M€ de compléments de subventions sont versés au documentaire en 2017.

Le web COSIP

Jusqu'à la fin de l'année 2017, le dispositif du web COSIP permettait aux producteurs disposant d'un compte automatique de le réinvestir sur des œuvres linéaires ou non linéaires destinées à une diffusion sur internet selon des modalités spécifiques. A compter du 1er janvier 2018, les œuvres destinées aux SMAD (services de médias audiovisuels à la demande) sont désormais éligibles aux dispositifs automatique et sélectif du Fonds de soutien audiovisuel.

En 2017, 14 programmes documentaires ont été aidés au titre du web COSIP, ils ont reçu un soutien financier s'élevant à 468 029 €.

Le Fonds d'aide aux projets pour les nouveaux médias

Audiovisuel & création numérique
83,82 M€ pour le documentaire

Depuis 2007, le Fonds Nouveaux Médias est une aide sélective qui accompagne des œuvres audiovisuelles innovantes intégrant les spécificités des nouveaux écrans connectés dans leur démarche de création et de diffusion. Le dispositif s'envisage comme un laboratoire éditorial et économique, considérant les nouveaux usages tant dans leur

dimension créative que les nouvelles opportunités de financement et de distribution qu'ils font émerger. Le dispositif participe aussi bien à la découverte de nouveaux talents qu'à la mutation numérique des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel.

Relevant principalement des genres fiction, animation ou documentaire de création, les projets soutenus se caractérisent avant tout par leur diversité : ce sont des séries digitales, des narrations interactives, ou encore des films en réalité virtuelle. Linéaires ou interactifs, ces projets peuvent être développés uniquement pour le digital, mais également dans une dynamique transmedia.

les synthèses du CNC

Le Fonds Nouveaux Médias est ouvert aux auteurs et aux producteurs, et peut intervenir sur toutes les phases de réalisation d'un projet (écriture, développement et production).

En 2017, 129 aides sont attribuées pour un montant global investi de 3,71 M€. 54 projets documentaires

ont été soutenus pour un montant total de 1,35 M€, réparties comme suit : 13 aides à l'écriture pour un montant moyen accordé de 6 723 €, 26 aides au développement pour un montant moyen accordé de 20 731 € et 15 aides à la production pour un montant moyen accordé de 48 533 €.

L'aide à l'innovation audiovisuelle pour le documentaire

Le fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle pour le documentaire de création a pour objectif d'accompagner les auteurs et les producteurs d'œuvres cinématographiques et télévisuelles qui nécessitent une écriture élaborée, un important travail de développement et proposent une approche innovante au regard des programmes audiovisuels.

Les aides à l'écriture

L'aide à l'écriture, d'un montant fixe de 7 500 €, s'adresse aux auteurs. Elle vient distinguer la qualité de la proposition, le travail déjà accompli et permet de poursuivre l'écriture du projet. En 2017, 50 projets documentaires ont bénéficié d'une aide à l'écriture (53 projets aidés en 2016).

Les aides au développement

L'aide au développement, d'un montant moyen de 13 000 €, s'adresse aux entreprises de production pour le financement du développement d'un projet ayant bénéficié d'une aide à l'écriture. Cette aide est accordée pour permettre les repérages, les essais techniques, l'écriture du scénario et la recherche de partenaires financiers.

En 2017, 44 projets documentaires ont été soutenus au titre du développement pour un montant total de 600 000 € (50 projets aidés pour 694 000 € en 2016).

Les aides au développement renforcé

L'aide au développement renforcé, d'un montant moyen de 50 000 €, peut être demandée par des auteurs ou des entreprises de production, mais elle est attribuée aux entreprises de production. Elle permet le financement d'un premier tournage et du pré-montage d'un nombre limité de projets. Son but est d'aider des œuvres particulièrement créatives qui, pour rencontrer l'adhésion des diffuseurs ou distributeurs, ont besoin d'aller au-delà du stade du scénario.

En 2017, 13 aides au développement renforcé ont été octroyées, pour une enveloppe totale de 668 000 €.

En signalant, au terme d'un processus de sélection exigeant, des documentaires d'auteur ambitieux, elle accompagne les producteurs dans leurs démarches de financement notamment à l'international et sur les marchés. Espace où peuvent se développer des écritures nouvelles et des univers plus difficiles à aborder, loin à ce stade des contraintes de l'audimat, l'aide permet aussi d'être attentif à l'émergence de nouveaux auteurs.

Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle
1,64 M€ pour le documentaire

Images de la diversité

Le Fonds Images de la diversité a pour objectif de soutenir la création et la diffusion des œuvres cinématographiques, audiovisuelles, multimédia et jeux vidéo traitant de la diversité de la population et de l'égalité des chances, de contribuer à donner une représentation plus fidèle de l'ensemble de la population française, en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'écritures et de nouveaux talents.

Images de la diversité
0,32 M€ pour le documentaire

En 2017, le montant des aides accordées dans le cadre du Fonds Images de la diversité est de 677 000 € dont 320 200 € à 22 œuvres documentaires.

Les aides transverses à la production, à la vidéo et aux industries techniques

Les aides aux nouvelles technologies en production et à la création visuelle et sonore

L'aide aux nouvelles technologies en production accompagne la prise de risque des producteurs d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles qui produisent des œuvres en relief ou qui font appel à des technologies numériques innovantes (effets spéciaux numériques, images de synthèse, mises au point de procédés spécifiques). De manière générale, les subventions sont accordées au regard du caractère innovant des techniques auxquelles il est fait appel et de l'adéquation de l'utilisation de ces techniques au projet artistique proposé.

A compter du 29 juillet 2017, les aides à la création visuelle et sonore CSV remplacent l'aide aux nouvelles technologies en production NTP. Les aides automatique et sélective à la création visuelle ou sonore par l'utilisation des technologies numériques de l'image et du son s'adressent sous conditions à des entreprises de production déléguée, cinéma, audiovisuel ou de nouveaux médias, quels que soient le genre et le format de l'œuvre.

L'aide sélective accompagne les entreprises de production déléguées qui contribuent au renouvellement de la création visuelle ou sonore en recourant aux technologies numériques de fabrication et de traitement de l'image et du son, lorsque l'utilisation de ces technologies constitue un aspect essentiel de la démarche artistique de création.

L'allocation directe accompagne les œuvres de fiction et documentaire qui présentent une forte ambition sur le plan visuel, aussi bien dans le secteur cinématographique que dans le secteur audiovisuel.

En 2017, 22 projets documentaires ont été soutenus aux NTP et à la CVS pour un montant global de 1,2 M€ : quatre pilotes, deux courts métrages, 13 unitaires, deux séries et un long métrage. Deux projets ont par ailleurs bénéficié de l'allocation directe (CVSA) : *le Mystère des géants disparus* (unitaire) et *Suivez le guide* (unitaire). L'appel à projet pour les écrans géants et immersifs a soutenu, en 2017, un long métrage documentaire pour un montant de 70 000 €.

Les aides à la vidéo physique et à la demande

Le soutien financier à l'édition de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public est accordé sous deux formes : automatique ou sélective.

Le soutien automatique à la vidéo physique

Le soutien automatique à l'édition vidéo vise à soutenir les bénéficiaires pour l'achat de droits d'exploitation vidéo de films français récents. Il est généré au prorata du chiffre d'affaires (avec un taux de génération de 4,5 %) que l'éditeur a précédemment réalisé sur des films dits « générateurs », c'est-à-dire des films de long métrage français agréés et sortis en salles depuis moins de six ans ou des programmes de courts métrages.

En 2017, deux éditeurs vidéo, Arte et CP Productions, ont mobilisé leur soutien automatique sur deux documentaires : *les Habitants* (12 000 €) et *Un berger à l'Elysée* (900 €).

Aides transverses 1,99 M€ pour le documentaire

L'aide financière sélective à l'édition vidéo physique

L'aide financière sélective à la vidéo physique encourage l'édition vidéographique sur supports DVD et Blu-ray Disc. Elle vise à favoriser l'édition d'œuvres à caractère culturel, tous genres et formats confondus (fiction, documentaire, animation,

captation de spectacle vivant, long métrage de cinéma, court métrage, etc.) et quelle que soit la nationalité de l'œuvre.

L'aide financière sélective à la vidéo physique comprend trois volets : l'aide unitaire, aide au projet d'édition pour une œuvre déterminée, qui permet aux éditeurs de présenter des projets spécifiques d'édition répondant au mieux aux principaux critères d'attribution de l'aide, l'aide au programme éditorial vidéo (PGE) d'un catalogue d'œuvres, qui permet aux éditeurs d'obtenir une aide financière sélective pour tout ou partie de leur ligne éditoriale annuelle, et depuis 2016, l'aide à la numérisation et à la diffusion des œuvres cinématographiques françaises de patrimoine (NUMEV).

En 2017, 900 projets d'édition ont bénéficié de l'aide sélective à la vidéo (unitaires et programmes confondus) pour un montant total de 4,5 M€. 128 projets (62 unitaires et 66 issus de PGE) concernaient l'édition d'œuvres documentaires, pour un montant total d'aides attribuées de 703 400 €.

les synthèses du CNC

L'aide automatique à la vidéo à la demande (VàD)

Les éditeurs de service de vidéo à la demande génèrent du soutien automatique au CNC, à proportion des revenus qu'ils tirent de l'exploitation en ligne d'œuvres cinématographiques françaises (ayant reçu l'agrément dans les huit années). Cette subvention peut ensuite être investie pour la mise en ligne, l'éditorialisation et la promotion des œuvres françaises sur leur site, ou pour l'amélioration de la qualité de l'expérience utilisateur de la plateforme.

En 2017, 2,2 M€ ont été mobilisés, répartis entre dix éditeurs de VàD, sur l'ensemble de leur catalogue de films français. En conséquence, l'aide financière automatique à la VàD bénéficie indirectement aux films documentaires agréés et de patrimoine, en soutenant leur diffusion numérique.

Parmi les titres ayant récemment fait l'objet d'investissement du soutien automatique à la VàD, peut être cité *Merci Patron !*.

L'aide sélective à la VàD

En cohérence avec l'aide sélective à la vidéo physique, le CNC encourage le développement du marché de la vidéo à la demande (VàD) à travers deux dispositifs d'aide : une aide sélective au programme éditorial VàD destinée aux détenteurs de droits VàD et aux éditeurs de services de VàD et une aide sélective unitaire à l'exploitation en VàD, uniquement pour les détenteurs de droits VàD.

En 2017, 46 dossiers d'aide au programme éditorial d'un éditeur de service de VàD et détenteurs de droits VàD, représentant 2 268 œuvres ont été soutenus pour un montant global de 1,7 M€. Aussi, 140 dossiers d'aide unitaire VàD ont été soutenus en 2017 pour un montant global de 133 000 €.

Parmi ces projets, 30 concernaient des catalogues contenant exclusivement ou majoritairement des documentaires totalisant 1 118,91 heures de programmes audiovisuels. Ils ont été aidés pour un montant global de 230 K€.

35 documentaires ont fait l'objet d'une aide unitaire à la VàD en 2017 totalisant 41,43 heures de programmes pour un montant total de 23 000 €.

Le soutien à la recherche et à l'innovation en audiovisuel et multimédia (RIAM)

Le soutien à la recherche et à l'innovation dans les secteurs de l'audiovisuel et du multimédia s'est développé avec la mise en place du réseau RIAM (Réseau recherche et innovation en audiovisuel et multimédia) en 2001. Depuis juillet 2007, l'action du réseau RIAM s'appuie sur un appel à projets commun entre le CNC et Bpifrance, qui a vocation à soutenir les projets de R&D portés par les entreprises du secteur sur l'ensemble des thématiques de l'audiovisuel et du multimédia, et en particulier les traitements innovants des images et du son, le jeu vidéo, la distribution numérique, la vidéo à la demande et la télévision interactive. Le RIAM permet de soutenir toutes les phases d'un projet d'innovation, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la phase finale de développement. Les projets retenus bénéficient généralement d'un financement mixte en avance remboursable sur fonds Bpifrance et en subvention sur fonds CNC.

En 2017, 32 projets ont été soutenus par le RIAM (40 projets en 2016) dont deux concernaient spécifiquement le champ du documentaire (également deux projets en 2016).

Le soutien financier aux industries techniques

Le soutien financier aux industries techniques s'adresse aux projets les plus innovants et les plus structurants pour le secteur. Le dispositif s'appuie sur une large palette d'outils, qui permet au CNC d'aider en subvention aussi bien des dépenses d'investissement, que la mise en relation avec de nouveaux clients ou partenaires, ou des expérimentations techniques.

En 2017, 133 projets ont été soutenus pour un montant de 4,82 M€. Si la plupart des projets permettent la fabrication d'œuvres, indifféremment de son genre (fiction, animation, documentaire...), un projet s'adressant prioritairement au secteur de la fabrication de documentaire a été accompagné avec une aide de 46 000 €.

Les aides à l'exportation et à la promotion

Les aides à la promotion internationale de programmes audiovisuels

En 1995, le CNC avait mis en place une aide permettant aux producteurs et aux distributeurs d'utiliser des outils performants pour commercialiser leurs programmes à l'étranger. Cette aide était accordée à des œuvres audiovisuelles de fiction, d'animation, à des documentaires et à des enregistrements de spectacles éligibles au compte de soutien. Elle était destinée à financer en partie le doublage, le sous-titrage et éventuellement le reformatage des œuvres ainsi que la fabrication d'instruments de promotion (plaquettes, bandes de démonstration, etc.).

Dans le cadre de la réforme du dispositif effective depuis janvier 2017, l'aide a été renforcée et simplifiée. Son enveloppe budgétaire a été doublée (3,4 M€) et son mode d'attribution automatisé pour l'essentiel.

Une expérimentation d'aide aux opérations spéciales a également été mise en place et confiée à TVFI afin d'encourager les actions de promotion exceptionnelles destinées à mettre en valeur et accroître la visibilité des œuvres à l'occasion de leur lancement sur un marché.

Depuis janvier 2017, ces aides sont principalement attribuées de manière automatique, avec un dépôt de dossiers tout au long de l'année. Deux dépenses éligibles seulement, les frais relatifs au web marketing et aux sites internet, donnent lieu à des aides attribuées de manière sélective après avis d'une commission de professionnels. Elles concourent notamment au financement des frais de doublage, de sous-titrage en version étrangère, de fabrication de bandes de démonstration et de supports promotionnels y compris sous forme électronique, d'achat d'espaces publicitaires dans la presse professionnelle spécialisée ainsi qu'aux frais de reformatage des œuvres audiovisuelles.

En 2017, 479 programmes et 18 catalogues de documentaires de 37 sociétés de production ou de distribution ont bénéficié de ce mécanisme, pour un montant total de 940 000 €.

Les aides à la promotion internationale de films cinématographiques

Depuis janvier 2017, un nouveau fonds de soutien automatique à la promotion internationale des œuvres cinématographiques, au bénéfice des agents de vente à l'international s'est substitué aux aides sélectives existantes. Ce dispositif innovant et évolutif a été doté de 25,5 M€ pour une période expérimentale de trois ans, aux termes desquels il fera l'objet d'une évaluation.

Le soutien est généré en fonction du succès remporté par les films à l'étranger et calculé sur la base du nombre d'entrées enregistrées en salle. Le soutien est généré dès la 1^{ère} entrée en salle de films agréés, films de patrimoine et films ayant bénéficié de l'Aide aux cinémas du monde dans l'un des 55 territoires de toutes les régions du monde en raison de la fiabilité des données et représentant plus de 90 % des parts de marché du cinéma français à l'étranger.

Le soutien est calculé selon un barème dégressif, comportant quatre paliers jusqu'à 700 000 entrées et est majoré pour les films d'expression originale française ainsi que les 1^{ers} -2^{èmes} films, plus difficiles à exporter.

Exportation & promotion
0,94 M€ pour le documentaire

Le soutien généré peut être réinvesti par les agents de vente de deux manières :

- soit en minima garantis (MG), ce qui permettra d'améliorer le potentiel des œuvres à l'international,
- soit pour des dépenses de prospection et de promotion des œuvres.

Ce soutien aux agents de vente est complété par un « retour producteur » visant à associer plus étroitement les producteurs au succès international des films et à les inciter à intégrer la dimension internationale en amont de la conception des œuvres, dès le stade de l'écriture, du développement et de la production. Il correspondra à 66% du soutien généré par la diffusion d'un film en salle à l'étranger, est intégré dans le calcul du soutien automatique à la production et peut être réinvesti par les producteurs dans leurs prochains films.

les synthèses du CNC

Le documentaire au CNC : contacts

Direction du cinéma

Directeur : Xavier LARDOUX
Directeur adjoint : Lionel BERTINET
Directeur adjoint : Laurent VENNIER

Service du soutien à la production et à la distribution

Chef de service : Jean-Luc DOUAT
Téléphone : 01 44 34 38 39

Service des aides sélectives à la production et à la distribution

Chef de service : Rafaële GARCIA
Téléphone : 01 44 34 38 06

Direction de l'audiovisuel et de la création numérique

Directeur : Vincent LECLERCQ
Directeur adjoint : Valérie BOURGOIN
Directeur adjoint : David BLANCH

Service du soutien au documentaire

Chef de service : Anne D'AUTUME
Téléphone : 01 44 34 35 28

Service du jeu vidéo et de la création numérique

Chef de service : Pauline AUGRAIN
Téléphone : 01 44 34 34 07

Direction de l'innovation, de la vidéo et des industries techniques

Directeur : Raphaël KELLER

Service des industries techniques et de l'innovation

Chef de service : Baptiste HEYNEMANN
Téléphone : 01 44 34 35 34

Service de la vidéo physique et en ligne

Chef de service : Laëtitia FACON
Téléphone : 01 44 34 13 24

Direction de la création, des territoires et des publics

Directeur : Julien NEUTRES

Service de la création

Chef de service : Valentine ROULET
Téléphone : 01 44 34 34 57

Département Court métrage

Chef du département : Morad KERTOBI
Téléphone : 01 44 34 36 66

Département Emergence et diversité

Chef du département : Catherine Merlhiot
Téléphone : 01 44 34 38 69

Direction des affaires européennes et internationales

Directeur : Loïc WONG
Directeur adjoint : Michel PLAZANET

Département exportation et négociations commerciales

Chef du département : Catherine SOUYRI-DESROSIER
Chargée de mission exportation : Catherine JOUEN
Téléphone : 01 44 34 38 16

**Les synthèses du CNC
n°5**

Juin 2018

Centre national du cinéma
et de l'image animée
Direction des études,
des statistiques
et de la prospective

291 boulevard Raspail
75 675 Paris cedex 14
cnc.fr
Tél : 01 44 34 38 26 / despro@cnc.fr

Rédaction :
Nicolas Besson, Sophie Jardillier,
Cindy Pierron, Jérôme Tyl, Linda
Zidane, Danielle Sartori, Benoît
Danard

Sauf mention particulière,
toute reproduction partielle
ou totale est autorisée sous réserve
de la mention : source CNC

